

Conseil municipal du 28 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Hervé Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - André Pellicier - Rose Paviet - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusés : Jean-Sylvain Costerg (pouvoir à Pascal Valentin) - Camille Dutilly (pouvoir à Anthony Destaing) - Le Mouëllic (pouvoir à Xavier Urbain) - Muriel Limonta Verthier (pouvoir à Jacques Duc)

Absents : Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 23 novembre 2024

Date de publication : 06 décembre 2024

Délibération n°2024-126 – Programme d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication à Villaroland - tranche 2: convention financière avec le SDES

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser un programme d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité existant sous compétence et maîtrise d'ouvrage du SDES, auquel il convient d'associer l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

A cette occasion, il est rappelé la compétence du SDES d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) et à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité HTA et BT existants, réseaux exploités par Enedis dans le cadre de la Convention de concession signée le 20 mars 2020.

L'opération concernée est située secteur Villaroland – Tranche 2, réseau BT (260 ml).

Madame le Maire souhaite également que la commune confie au SDES la maîtrise d'ouvrage de cette opération et missionne un maître d'œuvre sélectionné par le SDES.

dans le cadre d'une consultation de la quinzaine d'entreprises et groupements d'entreprises titulaires de l'accord cadre travaux mis en place par le SDES.

Le coût global prévisionnel de l'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) concernant les seules prestations et travaux transférés au SDES, s'élève à 177 817 € TTC. Avec une participation financière prévisionnelle de la commune s'élevant à 102 024 € concernant les prestations de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et travaux assurées et/ou gérées par le SDES, le détail des coûts ainsi que les participations financières de chacune des deux parties étant précisés dans l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP) jointe.

De plus, les travaux d'éclairage public visant à la performance de ce patrimoine sont générateurs de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), aussi le Maire propose au conseil municipal que la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SDES et assurée par ses soins.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de madame le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune ;**
- **Autorise le Maire à signer l'Annexe Financière Prévisionnelle (AFP), et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;**
- **Autorise le Maire à signer la convention de mandat valant convention financière afin de confier au SDES la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux d'éclairage public et de télécommunication sur cette opération ;**
- **Accepte de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée.**

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,
Corine Maironi-Gonthier



Le secrétaire de séance,
Anthony Destaing